

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 19 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes et Mr Marie-Agnès ROSSIGNOL, Valérie GAYET, Alain MAYODON, Adjoints.
Mmes et Mrs Frédérique GOUBAY, Géraldine GALINIER FONTES, Jean-Louis FUGAIRON, Bernard DECAMPS, René ROQUES, Alain PIBOULEAU, Augustin BONREPAUX.

ABSENTS : Mme Bérengère GALLEGO, excusée, a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.
Mme Sylvie CONSTANS-MARTIN, excusée, a donné procuration à Mr Bernard DECAMPS.
Mme Géraldine GAU, excusée, a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.
Mr Pierre PEYRONNE, excusé, a donné procuration à Mme Géraldine GALINIER FONTES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie GAYET.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2019

Après lecture du compte-rendu de la séance du 13 février 2019, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – CRÉDITS REPORTÉS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

A – COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur BONREPAUX présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune qui correspond au compte de gestion de Madame le receveur municipal.

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	3 501 908,38
Recettes	4 361 677,87
Soit un excédent de	859 769,49

INVESTISSEMENT

Dépenses	2 768 717,44
Recettes	1 932 641,70
Soit un déficit de	- 836 075,74

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 561 427,72		- 836 075,74	- 1 397 503,46
Fonctionnement	1 507 518,84	604 643,72	859 769,49	1 762 644,61
TOTAL	946 091,12	604 643,72	23 693,75	365 141,15

1 – CRÉDITS REPORTÉS

Monsieur BONREPAUX propose de reporter les crédits ci-dessous détaillés sur le BP 2019 :

INVESTISSEMENT RECETTES		
ARTICLES	LIBELLÉS	MONTANTS
1381	Subventions Etat	316 296
1382	Subventions Région	50 229
1383	Subventions Département	66 899
TOTAL RECETTES		433 424

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
ARTICLES	LIBELLÉS	MONTANTS
2031	SPR	2 000
	Modification PLU	5 000
2051	Traversée RN20	30 000
	Logiciel	660
Chapitre 20		37 660
2113	Terrain multisports	7 820
21311	Menuiseries extérieures mairie	150 000
21318	Halle couverte	151 000
2151	Elargissement 3 ^{ème} Bazerque	9 054
	Elargissement chemin Tilleuls	9 100
	Rue Marcaillou	1 490
	Encastel	117 000
2152	Vidéo-protection	30 000
21532	Rue du Teich pluvial	6 910
21571	Matériel roulant	23 000
Chapitre 21		505 374
TOTAL DÉPENSES		543 034

2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BONREPAUX propose l'affectation ci-dessus sur le BP 2019 de la commune :

- Art 001	DI	=	1 397 503,46
- Art 1068	RI	=	1 507 113,46
- Art 002	RF	=	255 531,15

Besoins de financement :

Art 1068 : (DI clôture 2018) + (CR DI) - (CR RI)
 1 397 503,46 + 543 034 - 433 424 = 1 507 113,46

Art 002 RF : (Excédent de F) - (Art 1068)
 1 762 644,61 - 1 507 113,46 = 255 531,15

Monsieur BONREPAUX demande au conseil municipal de valider le compte administratif 2018 de la commune, les crédits reportés et les affectations de résultats proposées.

Accord unanime du conseil municipal.

B – STATION DE SKI

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Monsieur BONREPAUX présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2018 de la station de ski qui correspond au compte de gestion de Madame le receveur municipal.

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 820 157,58
Recettes	2 277 126,85
Soit un déficit de	543 030,73

INVESTISSEMENT

Dépenses	7 269 893,21
Recettes	3 979 333,16
Soit un déficit de	3 290 560,05

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	2 853 409,05		- 3 290 560,05	- 437 151
Fonctionnement	307 224,94		- 543 030,73	- 235 805,79
TOTAL	3 160 633,99		- 3 833 590,78	- 672 956,79

1 – CRÉDITS REPORTÉS

Monsieur BONREPAUX propose de reporter les crédits ci-dessous détaillés sur le BP

2019 :

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANTS
2031	Etudes	24 819
2135	Installations générales	50 484
2151	Installations spécialisées	0
2153	Installations spécifiques	771 061
2315	Installations en cours	1 514 200
TOTAL DÉPENSES		2 360 564 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANTS
1311	Etat	629 525
1312	Région	553 465
1313	Département	224 208
1315	CCVAX	600.000
TOTAL RECETTES		2 007 198 €

2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BONREPAUX propose l'affectation ci-dessus sur le BP 2019 de la station de ski :

- Art 001	DI	=	437 151 €
- Art 1068	RI	=	0
- Art 002	DF	=	235 805,79 €

Monsieur BONREPAUX demande au conseil municipal de valider le compte administratif 2018 de la station de ski, les crédits reportés et les affectations de résultats proposées.

Accord unanime du conseil municipal.

C – CAMPING

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur BONREPAUX présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du camping qui correspond au compte de gestion de Madame le receveur municipal.

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	145 531,92
Recettes	170 712,12
Soit un excédent de	25 180,20

INVESTISSEMENT

Dépenses	139 240,05
Recettes	93 454,12
Soit un déficit de	45 785,93

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 20 328,12		- 45 785,93	- 66 114,05
Fonctionnement	26 485,24	20 328,12	25 180,20	31 337,32
TOTAL	6 157,12	20 328,12	- 20 605,73	- 34 776,73

1 – CRÉDITS REPORTÉS

Monsieur BONREPAUX propose de reporter les crédits ci-dessous détaillés sur le BP 2019 :

INVESTISSEMENT RECETTES		
ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANTS
1382	Région	33 052
	Région	21 000
TOTAL RECETTES		54 052 €

2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BONREPAUX propose l'affectation ci-dessus sur le BP 2019 du camping :

- Art 001	DI	=	66 114,05
- Art 002	RF	=	19 275,27
- Art 1068	RI	=	12 062,05

Besoins de financement :

Art 1068 :	(DI clôture 2018)	+	(CR DI)	-	(CR RI)	
	66 114,05	+	0	-	54 052	= 12 062,05
Art 002 RF :	(Excédent de F)	-	(Art 1068)			
	31 337,32	-	12 062,05	=	19 275,27	

Monsieur BONREPAUX demande au conseil municipal de valider le compte administratif 2018 du camping, les crédits reportés et les affectations de résultats proposées.

Accord unanime du conseil municipal.

D – THERMOLUDIQUE

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur BONREPAUX présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du thermoludique qui correspond au compte de gestion de Madame le receveur municipal.

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	317 154,72
Recettes	416 770,69
Soit un excédent de	99 615,97

INVESTISSEMENT

Dépenses	247 054,96
Recettes	355 687,25
Soit un excédent de	108 632,29

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018 (Art 1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 249 320,90		108 632,29	- 140 688,61
Fonctionnement	126 184,48	126 184,48	99 615,97	99 615,97
TOTAL	123 136,42	126 184,48	208 248,26	- 41 072,64

1 – CRÉDITS REPORTÉS

Monsieur BONREPAUX propose de reporter les crédits ci-dessous détaillés sur le BP 2019 :

INVESTISSEMENT RECETTES		
ARTICLES	LIBELLÉS	MONTANTS
Art 1312	Subvention Conseil Régional	5 437 €
Art 1313	Subvention Conseil Départemental	5 152 €
TOTAL RECETTES		10 589 €

2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BONREPAUX propose l'affectation ci-dessus sur le BP 2019 du thermoludique :

- Art 001	DI	=	140 688,61
- Art 002	RF	=	0
- Art 1068	RI	=	99 615,97

Besoins de financement :

Art 1068 RI = (DI clôture 2018)	+	(CR DI)	-	(CR RI)	
140 688,61	+	0	-	10 589	= 130 099,61€

Monsieur BONREPAUX demande au conseil municipal de valider le compte administratif 2018 du thermoludique, les crédits reportés et les affectations de résultats proposées.

Accord unanime du conseil municipal.

E – LOTISSEMENT DE TREIMOLES

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur BONREPAUX présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement de Treimoles qui correspond au compte de gestion de Madame le receveur municipal.

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	0
Recettes	0
Soit un déficit de	0

INVESTISSEMENT

Dépenses	0
Recettes	0
Soit un excédent de	0

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 60 219,44		0	- 60 219,44
Fonctionnement	25 398,72	0	0	25 398,72
TOTAL	- 34 820,72	0	0	- 34 820,72

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BONREPAUX propose l'affectation ci-dessus sur le BP 2019 du lotissement :

- Art 001	DI	=	60 219,44
- Art 002	RF	=	0
- Art 1068	RI	=	25 398,72

Besoins de financement :

Art 1068 :	(DI clôture 2018)	+ (CR DI)	- (CR RI)	
	60 219,44	+ 0	- 0	= 60 219,44

Monsieur BONREPAUX demande au conseil municipal de valider le compte administratif 2018 du lotissement de Treimoles et les affectations de résultats proposées.

Accord unanime du conseil municipal.

III – BUDGETS PRIMITIFS 2019

A – COMMUNE

1 – VOTE DES TAUX 2019

Monsieur le Maire précise que, comme les années précédentes, seules trois bases sont affectées au budget principal de la commune.

Il propose de maintenir les taux ci-dessous détaillés.

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués		Produit
Taxe d'habitation	5 610 000	15,20	15,20	852 720
Foncier bâti	5 188 000	29,16	29,16	1 512 821
Foncier non bâti	16 400	88,02	88,02	14 435
TOTAL				2 379 976

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les taux ci-dessus détaillés pour le budget de la commune 2019.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif ci-dessous.

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses.

FONCTIONNEMENT	4 628 946 €
INVESTISSEMENT	4 010 387 € y compris les CR 2018

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général	1 214 849
Personnel	1 578 165
Prélèvement sur RF pour DI	873 563
Intérêts de la dette	133 811
Ax Animation	234 000
Associations	41 540

RECETTES

Excédent reporté 2018	281 617
Travaux en régie	130 000
Impôts et taxes	3 128 178
Autres compensations	632 472
Gestion courante	172 510
Autres	30 560

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital emprunts divers	287 400
Chapitre 20	224 404 y compris CR 2018
Chapitre 21	1 970 079 y compris CR 2018
Déficit antérieur reporté	1 397 504

RECETTES

Prélèvement sur RF pour DI	873 563
FCTVA	210 276
Art 1068	1 481 029
Subventions diverses	850 426 y compris CR 2018

Emprunt	351 928
Cession	180 000

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

3 – CONVENTION ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE 234 000 € SUR BP 2019 – AX ANIMATION

Monsieur Alain PIBOULEAU ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'établissement du BP 2019 de la commune, une subvention de fonctionnement de 234 000 € a été attribuée à Ax Animation. Cette subvention sera formalisée par une convention.

Suivant la réglementation en vigueur, cette subvention étant supérieure à 23 000 €, il convient d'établir une délibération spécifique distincte du budget et de signer avec la dite régie une convention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le versement de la somme de 234 000 € à titre de subvention 2019 à Ax Animation et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Accord unanime du conseil municipal.

4 – CAMPING / COMMUNE / THERMOLUDIQUE – TRANSFERT DE L'EXCÉDENT 2018 DU CAMPING SUR LE BP 2019 DE LA COMMUNE ET THERMOLUDIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'établissement du CA 2018 du camping, celui-ci présentait un excédent de fonctionnement supérieur à 31 500 €.

Il a été proposé au conseil municipal, à titre exceptionnel, d'effectuer un transfert du budget annexe du camping sur le budget principal de la commune :

Budget thermoludique	Article 74	RF	31 500 €
Budget annexe camping	Article 672	DF	31 500 €
Budget principal	Article 7551	RF	31 500 €
Budget principal	Article 6521	DF	31 500 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de confirmer ce transfert qui a été prévu aux BP 2019 de la commune et du camping.

Accord unanime du conseil municipal.

B – STATION

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2019 ci-dessous, incluant les résultats du compte administratif 2018.

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses.

FONCTIONNEMENT	3 180 387 €
INVESTISSEMENT	7 407 529 € y compris les CR 2018

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Redevance ONF	29 033
Intérêts des emprunts	435 179
ICNE	106 456
Frais de secours	150 000
Amortissement biens	2 005 204
Autof. section investissement	195 986

RECETTES

Redevance	2 135 474
Amortissement subventions	564 443
Frais de secours	150 000

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital des emprunts	1 306 181
Etudes/ MO	59 819
Chapitre 21	3 254 825 y compris CR 2018
Amortissement subvention	564 443
Chapitre 23	1 664 200

RECETTES

Autof. section investissement	195 986
Subventions	4 206 519 y compris CR 2018
Emprunt	716 867

Amortissements biens 2 005 024

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

C – CAMPING

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2019 ci-dessous qui inclura les résultats du compte administratif 2018.

Il propose le budget ci-dessous équilibré de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	218 628 €
INVESTISSEMENT	198 890 € y compris les CR 2018

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Taxe foncière	10 000
Honoraires	10 000
Intérêts des emprunts	22 211
ICNE	11 142
Amortissements	75 706
Autof. section investissement	57 069
Transfert excédent sur Budget Principal	31 500

RECETTES

Redevance DSP	155 000
Remboursement TVA / TF	22 000
Amortissement subventions	22 352
Excédent antérieur reporté	19 276

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Déficit d'investissement reporté	66 115
Capital emprunts	50 374
Investissements	60 048
Amortissement subventions	22 352

RECETTES

Excédent de fonctionnement	12 063
----------------------------	--------

Amortissements biens	75 706
Autof. section investissement	57 069

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

D – THERMOLUDIQUE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2019 ci-dessous qui inclura les résultats du compte administratif 2018.

Il propose le budget ci-dessous équilibré de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	448 781 €
INVESTISSEMENT	474 472 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Intérêts des emprunts	73 666
Honoraires	3 000
ICNE	7 848
Amortissements	229 503
Autof. section investissement	134 764

RECETTES

Redevance DSP	285 000
Remboursements divers	28 000
Subv. exceptionnelle mairie	31 500
Amortissement subventions	104 281

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Déficit reporté	140 689
Capital emprunts	148 044
Investissements	81 458
Amortissements subventions	104 281

RECETTES

Autof. section investissement	134 764
Subventions	10 589 CR 2018
Amortissements biens	229 503
Excédent reporté 1068	99 616

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

E – LOTISSEMENT DE TREIMOLES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2019 ci-dessous qui inclura les résultats du compte administratif 2018.

Il propose le budget ci-dessous équilibré de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	95 046 €
INVESTISSEMENT	120 440 €

FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Variation stock terrain	60 220
Autof. section investissement	34 821

RECETTES

Vente terrains aménagés	38 821
Variation terrains aménagés	60 220

INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Déficit d'investissement reporté	60 220
Stock final terrains aménagés	60 220

RECETTES

Excédent de fonctionnement 1068	25 399
Reprise stock initial terrains	60 220

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS

A – STATION

1 – RÉGION ET DÉPARTEMENT - AMÉNAGEMENTS – PROGRAMME 2018 – RECTIFICATIF

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du programme 2018 des aménagements de la station (programme complémentaire neige de culture, travaux de pistes, création d'une nouvelle piste VTT), des subventions ont été sollicitées auprès de la Région et du Département.

Il informe le conseil municipal des modifications du coût des travaux pour un montant total évalué à 837 155 € HT, qui se répartissent ainsi :

Descriptif	Coût HT
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE NEIGE DE CULTURE : traitement du débarquement du télésiège du Lièvre blanc, extension 'Y' des 3 jasses, étanchéité du bassin des Campels, canon à neige ventilateur en pied de piste	594 358 €
TRAVAUX DE PISTES : confortement de la piste Prat, modelage de la butte du Saquet, signalétique	225 347 €
AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE POUR VTT : piste verte entre Bonascre et le Saquet dans la zone de Manseille	17 450 €
TOTAL PROGRAMME 2018 HT	837 155 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rectifier le dossier de demande de subvention auprès des partenaires Région et Département, dans le cadre de leurs politiques territoriales, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Total opération	837 155 €
Région	138 833 €
Département	138 833 €
Total subventions	277 660 €
Autofinancement	559 489 €

Il demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CCHA – INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Afin d'adapter le domaine skiable aux attentes de la clientèle, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a prévu de réaliser en 2019 d'importants travaux à la station de ski Ax 3 Domaines.

Le montant prévisionnel des travaux et études s'élève à 1 602 000 € HT, soumis à TVA et concernent :

- Remontées mécaniques - mises en conformité	467 000 €
- Etudes	35 000 €
- Neige de culture	631 000 €
- Aménagement de pistes	309 000 €
- Travaux divers	160 000 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter un fonds de concours à la CCHA d'un montant de 600 000 € pour 2019.

Accord unanime du conseil municipal.

B – COMMUNE

1 – ÉTAT / CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) – CONSTRUCTION D'UN SKATE-PARK À AX-LES-THERMES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son programme de travaux 2019, la commune a prévu la construction d'un skate-park, nouvel équipement qui concourra à développer de nouvelles activités de loisirs, notamment auprès d'un public jeune, vecteur de dynamisme et d'une image positive et vivante du bourg.

Il décrit le projet dont l'implantation est proposée dans le parc du casino et indique que le montant total HT est estimé à 92 670,71 €, honoraires inclus.

Il rappelle également au conseil municipal qu'une demande de subvention a été adressée à la Région et au Département. Il propose donc de solliciter une aide financière à l'Etat auprès du CNDS selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Total opération		92 670,71 €
Région	15 %	13 900 €
Département	10% de 50 000 € soit 5,39 %	5 000 €
CNDS – équipement sportif	50 %	46 335,35 €
Total subventions	70,39 %	65 235,35 €
Autofinancement	29,61 %	27 435,36 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention à l'État auprès du CNDS pour réaliser cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – ÉTAT / RÉGION / DÉPARTEMENT – CRÉATION D'UN TRÉSOR PORTANT SUR DES OBJETS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS L'ÉGLISE SAINT VINCENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'église Saint Vincent contient un grand nombre d'objets protégés au titre des monuments historiques dont une toile d'un peintre italien du XVII^e siècle de très grande valeur et de l'orfèvrerie ancienne (Calice XVI^e - PM09000060).

Un public nombreux visite chaque année cette église, il convient alors de protéger ces objets dans un espace dédié. Une des chapelles sera donc sécurisée par une grille sur toute la hauteur selon les préconisations du référent sécurité du ministère, elle permettra de conserver ces objets en sécurité tout en les offrant à la vue des visiteurs.

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention à l'État, à la Région Occitanie et au Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Total opération HT		7 329 €
Région	20 %	1 465,80 €
Département	20 %	1 465,80 €
Etat	40 %	2 931,60 €
Total subventions	80 %	5 863,20 €
Autofinancement	20 %	1 465,80 €

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention à l'État, à la Région et au Département pour réaliser cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

V – QUESTIONS DIVERSES

A – COMMUNE - OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020 DES COMPÉTENCES « EAU ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles 64 et 66 de la loi NOTRe du 7 août 2015, les compétences « eau » et « assainissement » sont transférées automatiquement aux communautés de communes et d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il indique que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » a introduit une possibilité pour les communes membres des communautés de communes, de s'opposer à ce transfert au 1^{er} janvier 2020 et de le reporter au 1^{er} janvier 2026.

Il précise que ce mécanisme de minorité de blocage s'applique si au plus tard le 30 juin 2019, les délibérations de 25% des communes membres d'une communauté de communes, représentant 20% de la population intercommunale, approuvent le maintien de l'exercice communal des compétences « eau » et/ou « assainissement » jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire précise en outre que la loi a également introduit une distinction entre compétence « assainissement des eaux usées » et compétence « des eaux pluviales urbaines ».

Pour les communautés de communes, cette compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines, ne rentre pas dans le champ des compétences obligatoires et optionnelles mentionnées à l'article L5214-16 du CGCT.

Il indique également qu'à la date de publication de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, la commune d'Ax-les-Thermes n'avait pas transféré ses compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes de la Haute Ariège dont elle est membre, que la Communauté de Communes de la Haute Ariège n'est pas compétente en la matière et qu'à ce jour, rien ne justifie ces transferts de compétence à l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il demande au conseil municipal de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes de la Haute Ariège à compter du 1^{er} janvier 2020 et de décider le maintien de l'exercice communal de ces deux compétences jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Accord unanime du conseil municipal.

B – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la date du prochain conseil municipal au :

Mercredi 15 mai 2019

à 18 heures

La séance est levée à 20 H 15.

Etat des délibérations prises :

- II – Comptes administratifs 2018 et affectation des résultats
- II – A Commune
- II – B Station
- II – C Camping
- II – D Thermoludique
- II – E Lotissement de Treimoles
- III - Budgets primitifs 2019
- III – A Commune
- III – A – 1 Vote des taux 2019
- III – A – 3 Convention attribution de subvention de 234 000 € sur BP 2019 – Ax Animation
- III – A – 4 Camping / commune / thermoludique – transfert de l'excédent 2018 du camping sur le BP 2019 de la commune et thermoludique
- IV - Demandes de subventions
- IV – A Station
- IV – A – 1 Région et Département - aménagements – programme 2018 – rectificatif
- IV – A – 2 Fonds de concours CCHA – investissements 2019
- IV – B Commune
- IV – B – 1 État / Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) – construction d'un skate-park à Ax-les-Thermes
- IV – B – 2 État / Région / Département – création d'un trésor portant sur des objets protégés au titre des monuments historiques – église Saint Vincent
- V – A Commune – opposition au transfert automatique à compter du 1^{er} janvier 2020 des compétences « eau et assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes de la Haute Ariège

D. FOURCADE

MA. ROSSIGNOL

A. MAYODON

V. GAYET

J.L. FUGAIRON

A. BONREPAUX

R. ROQUES

B. DECAMPS

F. GOUBAY

A. PIBOULEAU

G. GALINIER FONTES